

C1303



NOTICE HISTORIQUE  
SUR LA R.: L.:  
« L'HEUREUSE RENCONTRE »  
A L'O.: DE BRUXELLES



REFONTE ET MISE A JOUR  
de l'édition du 1er J.: du 1er M.: 5

1194

## HOMMAGES

Nous devons cette Notice Historique, publiée une première fois sous le Vénéralat du V. F. Jean CAUFRIEZ, à notre très regretté V. F. Marcel BERGE, historien, Passé M. de notre R. At., ancien V. M. de la R. L. «Les Vrais Amis de L'Union et du Progrès Réunis» à l'O. de Bruxelles, ancien G. M. du Grand et Sublime Aréopage en la Vallée de Bruxelles, qui, à ce titre, a oeuvré activement, à Bruxelles, à l'épanouissement de la G. L. de BELGIQUE.

L'enthousiasme avec lequel il a fouillé le passé de notre R. L. et rendu vie à une époque maç. prestigieuse n'a d'égal que celui qu'a mis notre tout aussi regretté et V. F. Armand DRUART, ancien T. S. du Souv. Chap. «Les Vrais Amis de L'Union et du Progrès Réunis» en la Vallée de Bruxelles, à rassembler les FF. Fondateurs en 5965.

Le travail ardu de recherche de notre V. F. Marcel BERGE a permis de dissiper ainsi, peu à peu, l'obscurité dont deux siècles avaient voilé nos Trav. .

Grâce lui en soit rendue.

# I

## ORIGINE DE LA V. LUM. DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS

C'est en 1725 que le F. James Hector MACLEAN importa la Maç. anglaise en FRANCE et y fonda la G. L. de FRANCE, dont il fut le premier G. M.

Louis de PARDAILLAN de GONDRAN, Duc d'ANTIN, petit-fils de Madame de MONTESPAN, gouverneur de l'ORLEANAIS, Colonel d'un régiment de Royal Marine, troisième G. M. de la G. L. de FRANCE, à l'âge de 35 ans, accorda des Lettres de Constitution en 1742 à la R. L. «L'Union», à l'O. de Bruxelles. En réalité, ce n'était là qu'une régularisation, puisque le F. Jean-Baptiste MARQUART, Juge-Garde de la Monnaie de Bruxelles, qui en devint V. M., y avait été initié en 1740.

A cette époque, le Duc d'ANTIN définit ainsi la Maç. :  
«C'est le groupement des hommes éclairés de toutes les nations formant une nation spirituelle par la vertu et la science, sans rien enlever au patriotisme de chacun; c'est la répudiation d'une philosophie sauvage et triste qui dégoûte les hommes de la vertu, la pratique d'une morale conforme à la raison et disposant à la gaité en éloignant de l'irréligion et du libertinage; c'est le dévouement des associés les uns envers les autres; c'est enfin le goût des sciences utiles et des arts libéraux. Le Fr. Maç., dit une définition ancienne, est un honnête homme qui exerce les préceptes de l'humanité envers tous et par un devoir plus particulier envers les FF. auxquels il est lié par un secret qu'il ne peut révéler. C'est un homme libre, également ami du riche et du pauvre s'ils sont vertueux.»

Nos provinces étaient quelque peu bouleversées par la guerre de Succession d'AUTRICHE, les troupes anglaises de George II, alliées aux Néerlandais, étaient venues y combattre les armées de Louis XV. Cependant, l'esprit des LL. s'accomoda fort bien de cette guerre en dentelles.

## II

### LE FONCTIONNEMENT D'UNE L. À CETTE ÉPOQUE

Seul le V. M. avait un siège; il présidait, le couvre-chef sur la tête en signe d'autorité. Les Surv., comme tous les FF., se tenaient debout, avec deux maillets qu'ils battaient l'un contre l'autre. Au centre de l'At., on déroulait le Tapis de la L.; pour s'éclairer, on mettait de la poudre de résine sur les Flambeaux. Lors des épreuves, on faisait éclater des vessies. En dehors du tablier, en signe d'égalité, les FF. revêtaient un baudrier porte-glaive d'azur, couleur de l'Ordre du Saint Esprit. Les repas frat. mensuels comprenaient un morceau de viande ou du poisson bouilli ou des « scholles »; au dessert, on consommait du fromage; on buvait de la bière.



Sceau de la  
Grande Loge Provinciale.



Contre-sceau de la  
Grande Loge Provinciale.

### III

## LA G. : L. : PROVINCIALE DES PAYS-BAS

Le 20<sup>e</sup> J. : du 10<sup>e</sup> M. : 5769 fut créée la G. : L. : Provinciale des PAYS-BAS AUTRICHIENS, dont le premier G. : M. : fut François-Bonaventure-Joseph du MONT, Marquis de GAGES, Vicomte de HECQ, Baron de la PUISSANCE, Seigneur de BACHANT, ETRIES, AULNOIT, Chambellan de L.M.I. et R., G. : M. : des LL. : de Flandre, du Brabant et du Hainaut Autrichien, Insp. : Général des LL. : Bleues et Rouges, G. : M. : depuis 5765 de la R. : L. : “La Parfaite Harmonie” à l’O. : de Mons, Mère-L. : Provinciale Française pour les PAYS-BAS AUTRICHIENS. La G. : L. : de FRANCE ayant dû suspendre ses Trav. : , il avait demandé et obtenu la reconnaissance de son Obéissance par la G. : L. : de Londres, les Constitutions anglaises contenant les réformes que souhaitait la R. : L. : “La Parfaite Harmonie”, et il espérait, par ce moyen, parvenir à rallier plusieurs LL. : belges jusque-là dissidentes. La G. : L. : Provinciale des PAYS-BAS siégeait à l’O. : de Mons, dans le local de la R. : L. : “La Parfaite Harmonie” mais tint plusieurs réunions dans d’autres villes, où existaient des LL. : régulières. La R. : L. : “La Parfaite Harmonie” qui avait dû, par le fait de-la-nouvelle Constitution, abdiquer son autorité souveraine, fut reconstituée en qualité de Mère-L. : Provinciale sous le titre de “La Vraie et Parfaite Harmonie”, le 20<sup>e</sup> J. : du 1<sup>er</sup> M. : 5770.

## IV

### LA FONDATION DE LA R. L. « L'HEUREUSE RENCONTRE »

Une lettre du Marquis de GAGES adressée au F. de SMET, V. M. de la R. L. « la Discrète Impériale », à l'O. d'Alost, datée du 19<sup>e</sup> J. du 8<sup>e</sup> M. 5771, annonce: « il se présente à Bruxelles une nouvelle L. qui demande des Constitutions; elle se tient au Théâtre; c'est un nommé LOUIS, commédien de S.A.R. qui en est V. M. Il y a aussi dans les membres, un autre F. attaché à la comédie, mais le reste, ce sont de bons négociants et des gentilshommes.»

Le G. M., qui ne semble guère vouloir faire confiance aux acteurs du Théâtre de la Monnaie, chargea le F. Jacques de SMET, Grand Bailli de GAVRE et député du pays d'Alost, de se rendre à Bruxelles, muni d'une patente d'Insp., afin de vérifier sur place la qualité de cet At. et des FF. qui le composaient.

Le rapport de l'Insp. de la G. L. ne nous est point parvenu. Le F. de SMET a d'ailleurs tardé à se rendre à Bruxelles, mais il semble qu'il ait fait objection à ce que l'At. continue à utiliser les locaux du Grand Théâtre. En effet, le 27<sup>e</sup> J. du 1<sup>er</sup> M. 5772, le Marquis de GAGES écrivait à son correspondant: « J'ai été la semaine dernière pour affaire (à Bruxelles) et, pendant le petit séjour que j'y ai fait, j'ai vu le nouvel emplacement de la L. du F. LOUIS qui m'a paru très bien. » C'était, rue Notre Dame aux Neiges, chez le F. van MARCKE de LUMMEN, où se réunirent aussi les FF. de la R. L. « L'Union ».

Le F. François LOUIS avait reçu la V. Lum. en 5751, en la R. L. « L'Amitié Inviolable », à l'O. de Valenciennes. Il fonda la R. L. « L'Heureuse Rencontre » en 5771, assisté par:

- Le F.: Pierre-François BULTOS, Directeur du Grand Théâtre, qui avait été initié à la R.: L.: «L'Union», en 5754,
- Le F.: Pierre-Antoine de BLENDE, Ecuyer, né en 1736, initié à la R.: L.: «La Constante Union», à l'O.: de Douai, passa à la R.: L.: «La Vraie et Partaite Harmonie», à l'O.: de Mons, avant de contribuer à la fondation de la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre», alors qu'il était qualifié de «propriétaire», sans emploi civil, à Bruxelles. Il devint V.: M.: de L'At.: en 5773. Il fut aussi M.: des Cér.: de la G.: L.: et Insp.: Adjoint de l'Obédience. Il parraina la R.: L.: «L'Union» en 5773 et l'année suivante devint 2d Surv.: à son Souv.: Chap.:,
- Le F.: Norbert-Joseph BOLS D'ARENDONCK, Directeur des Postes, Juge Suprême au Tribunal de la Fauconnerie, initié à La Haye, en 5760,
- Le F.: Antoine-François-Clément van MARCKE de LUMMEN, Seigneur de RETHY, venant de la R.: L.: «L'Union»,
- Le F.: Marie-Théodore LOYENS, venant de Wittemberg,
- Le F.: Norbert-Benoit-Joseph, Chevalier de THYSEBAERT, Official au Conseil des Finances, venant de la R.: L.: «La Discrète Impériale», à l'O.: d'Alost,
- Le F.: Louis Cabre de BERCAVILLE, régisseur de la troupe du Prince Charles de LORRAINE, initié à La Haye.

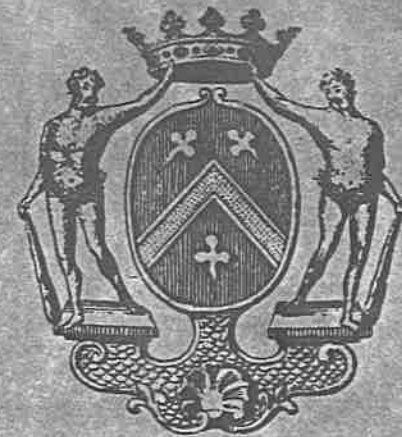
Les efforts de ces fondateurs furent couronnés de succès puisqu'ils furent admis à rejoindre la Chaine d'Union Universelle, lors de la Ten.: de la G.: L.: des PAYS-BAS AUTRICHIENS, convoquée à Alost, le 31è J.: du 3è M.: 5772, comme en témoigne le compte-rendu de cette mémorable assemblée: «Oui, le procès-verbal du 4 avril 1772 acte tous les suffrages des FF.: réunis pour leur accorder des Constitutions qui leur seraient délivrées suivant la taxe d'usage. On annonça de suite les V.: M.:,

1er et 2d Surv.:, LOUIS, CATTOIR et de ANGELIS, de la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre». Tous les FF.: (R.: +) ont déclaré tout d'une voix que leur demande seroit octroyée».

La G.: L.: lui décerna le n° 8, avec le titre de seconde L.: de Bruxelles, la première ayant été reconnue le même jour: c'était la R.: L.: «La Parfaite Amitié» qui comportait trente membres, tandis que la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre» n'en comptait que douze.

La demande d'affiliation de la R.: L.: «L'Union» avait été rejetée.

Le Sérénissime G.: M.: Provincial consacra notre At.:, lors de la Fête Solsticiale du 24è J.: du 4è M.: de la Saint-Jean 5772.



Armoiries du Marquis de Gages  
D'après un *ex-libris* gravé par Beghin.

# V

## SIGNES DISTINCTIFS

Le signe distinctif de la R. L. «L'Heureuse Rencontre» n'est pas exceptionnel: il ne nous a pas été possible jusqu'ici de découvrir la moindre filiation entre:

- La R. L. «L'Heureuse Rencontre», constituée à l'O. de Brest, le 6è J. du 9è M. 5745, affiliée à la G. L. de FRANCE, le 9è J. du 8è M. 5772 et au G. O. de FRANCE, le 7è J. du 10è M. 5773,
- Celle fondée par des Mousquetaires à cheval de la 2è Cie de la Garde, le 18è J. du 9è M. 5774, sous les auspices du G. O. de FRANCE et le signe distinctif de «L'Heureuse Rencontre de L'Union Désirée».
- Celle à l'O. de Périgueux, constituée le 19è J. du 7è M. 5782,
- Celle à l'O. de Dié, créée le 2è J. du 11è M. 5786.

Le Grand Sceau de la R. L. «L'Heureuse Rencontre», illisible sur l'acte du 11è J. du 10è M. 5773, a été retrouvé sur un diplôme de la L. d'Adoption, en date du 20è J. du 12è M. 5778 (voir Chap. XI).

Le chapitre XI de la présente Notice est consacré spécialement au Grand Sceau. Les collections du Sup. Cons. de BELGIQUE possèdent un tablier du Chap. de «L'Heureuse Rencontre», sur lequel est représentée l'Echelle de Jacob dressée vers une couronne de branche d'Acacia, symbole d'une «Heureuse Rencontre» très ésotérique.

Les Off. Dign. portaient un sautoir d'or plein, qu'il convient de rapprocher du Symbole Solaire.

# VI

## LE CHAPITRE

Le grade de Chev. R. + n'était originairement conféré que par le G. Chap. Provincial, présidé par le Marquis de GAGES, siégeant à Mons. Il ne fut jamais décerné par la suite sans son agrément. En 1774, il n'existait encore à Bruxelles qu'un seul Chap., celui de «L'Union», composé de membres appartenant aux divers At. de la ville. Le V. M. de «L'Union», le V. F. Pierre ELIE, en était le T. S. et P. M., son 2d Surv., le V. F. P.A. de BLENDE, était le V. M. de «L'Heureuse Rencontre».

Mais, de 1783 à 1786, siégèrent dans la capitale trois Chap.: ceux de «L'Union», de «L'Heureuse Rencontre» et des «Vrais Amis de L'Union».

Le nôtre comprenait 10 R. +, 4 MM. Ecos. (13è), des MM. Elus des IX (6è) et des MM. Parfaits Irlandais (5è).

Si l'on se rappelle les énormes privilèges attachés aux FF. revêtus du XXVè Degré (R. +), notamment celui de présider la L. de droit si le V. M. n'était pas revêtu du même grade et celui de juger en dernier ressort les questions que n'avait pu résoudre l'At., la R. L. «L'Heureuse Rencontre» comprenait proportionnellement à son effectif, un grand nombre de FF. assidus et dévoués à l'Ordre.

# VII

## LA VIE DE L'AT.:

Dès sa constitution, le nouvel At.: , qui ne relevait d'aucune Obédience, initia à nos Mystères Gaspard-Melchior-Balthazar CATTOIR, que nous retrouverons plus tard, l'Ecuyer Félix-Joseph de ANGELIS, le Chevalier Thomas-Joseph de NEUFFORGE, Official au Conseil des Finances, et le Chevalier Charles-Joseph de NEUFFORGE, licencié ès lois.

Le F.: Pierre Antoine de BLENDE fut élu V.: M.: en 1773; dès lors, l'At.: connut une vogue inespérée: jusqu'en 1786, il enregistra 56 inscriptions, dont 24 recrutées dans la noblesse. Parmi elles, on dénombre quatre Chevaliers de la Toison d'Or: les Princes d'ARENBERG, de GAVRE, de HESSE et de LIGNE.

La R.: L.: «L'Heureuse Rencontre» affilia de nombreux FF.: , initiés dans des LL.: irrégulières, les faisant ainsi participer à la Ch.: d'Union Universelle. Elle créa aussi une L.: d'Adoption où se réunirent les épouses des FF.: , ainsi que l'atteste le rapport daté du 4è J.: du 2è M.: 1782 du F.: de BEER, de la R.: L.: «L'Union», substitut Grand Fiscal, adressé au Marquis de GAGES.

En dépit des Bulles pontificales excommuniant les FF.: Maç.: , promulguées par Clément XII en 1738 et par Benoît XIV en 1751, nos LL.: furent assidûment fréquentées, le pouvoir impérial n'ayant jamais accordé son placet à la publication de ces condamnations.

Ainsi que le constatait déjà en 1737 le F.: RICAULT: «Pour le public, un Fr.: Maç.: sera toujours un vrai problème qu'il ne saurait résoudre à fond qu'en devenant Maç.: lui-même.»

Cette assertion prouve qu'en dépit des opinions profanes, notre Ordre, au XVIII<sup>e</sup> siècle comme de nos jours, était initiatique et ne laissait entrevoir de ses activités que les aspects les plus superficiels, ceux qui nous ont été transmis par des documents d'archives.

Servant de point de rencontre entre des FF.: venus des horizons les plus variés, veillant à la stricte observance de ses Rituels, notre At.: acquit un tel prestige que son second V.: M.: fut élu Insp.: adjoint de la G.: L.: Provinciale des PAYS-BAS AUTRICHIENS. C'est à ce titre qu'il parraina, le 30<sup>e</sup> J.: du 4<sup>e</sup> M.: 1773, la R.: L.: «L'Union» qui fut agréée alors par la G.: L.: des PAYS-BAS AUTRICHIENS en se désaffiliant du G.: O.: de FRANCE qui venait de se constituer, respectant ainsi le principe de territorialité. La R.: L.: «L'Union» fut inscrite sous le n° 9, devenant la troisième L.: de Bruxelles.



R.: L.: «L'Union» (Bruxelles) 1775



## VIII

### LES VV.: MM.: DE LA R.: L.: «L'HEUREUSE RENCONTRE» DE 1771 A 1787.

Comme nous l'avons vu, c'est le F.: François LOUIS qui fonda l'At.: Comédien au Grand Théâtre de la Monnaie, il était né à Valenciennes en 1732 et avait donc quarante ans; c'était à la R.: L.: «L'Amitié Inviolable», à l'O.: de Valenciennes qu'il avait reçu la V.: Lum.:. Il était Chev.: R.: +, ce qui ne l'avait cependant pas dispensé des préventions du Marquis de GAGES.

Lui succéda en 1773, le F.: Pierre-Antoine de BLENDE, né en 1736. Ce V.: F.:, fondateur de l'At.:, avait été initié à la R.: L.: «La Constante Union», à l'O.: de Douai. Il avait été ensuite affilié à la R.: L.: «La Vraie et Parfaite Harmonie», à l'O.: de Mons. Propriétaire à Bruxelles, il devint Insp.: adjoint de la G.: L.: 2<sup>d</sup> Surv.: du Souv.: Chap.: «L'Union», en 1774. Il était Chev.: R.: +. Notons qu'à l'O.: de Bruges, le F.: Jean-Baptiste de BLENDE, Echevin, était membre de la R.: L.: «La Parfaite Egalité». Nous ne savons s'il appartenait à la même famille.

Lui succéda le F.: Norbert-Joseph BOLS d'ARENDONCK, Ecuyer, Seigneur de la franchise d'ARENDONCK, Seigneur à Lille, Réthy, Gierle, etc. Libre Seigneur à Turnhout, licencié ès lois, homme de fief, Juge Suprême et Chef du Tribunal de la Fauconnerie des Dix-Sept Provinces, Directeur des Postes Impériales et Royales à Turnhout, né à Arendonck en 1730, initié dans une L.: irrégulière à La Haye en 1760, fondateur de la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre» qui le légittima, Fiscal de la G.: L.: Orat.: en 1773, cité comme Passé M.: en 1777 et 1778. M.: Ecos.:, il devint Chev.: R.: +. On connaît de lui une poésie destinée à la L.: d'Adoption. Ecrivain et traducteur, il a donné à notre Ordre une «Réfutation à la lettre d'un docteur en théologie

de l'Université de Louvain touchant la Fr.: Maç.:., adressée à un étudiant en droit». (Londres 1775). Son fils reçut la V.: Lum.: dans notre At.:.

Lui succéda en 5777 le F.: François-Gabriel-Joseph, Marquis du CHASTELER et de Courcelles, né à Mons en 1774, Chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales. Lieutenant de la Garde Noble, Directeur de l'Académie. Ce V.: F.:., résidant à l'Hôtel de la Tour et Tassis (actuel Conservatoire Royal de Musique), est l'auteur de nombreux ouvrages; en dehors d'une généalogie de sa famille, on lui doit notamment un «Mémoire sur les expéditions et les émigrations des Belges dans les pays lointains», un «Mémoire sur la déesse NEHALLENIA» et un «Eloge de SUGER». Député à la G.: L.: en 5777, G.: Insp.: en 5778, il fut à nouveau V.: M.: en 5786. Il fut aussi G.: M.: Provincial adjoint. Il était revêtu du grade de Chev.: R.: +. Il décéda à Liège en 1790.

Lui succéda le F.: Wolfgang-Guillaume-Joseph-Léopold SCHETZ (1750-1804). Duc d'URSEL, Prince d'ARCHES et de CHARLEVILLE, Comte de GROBBENDONCK, Baron d'OOSTCAMP, Baron de WEZEMAEL, Chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales, Maréchal Héritaire du BRABANT, Lieutenant Colonel au Régiment de LOS RIOS et de CLERFAYT, Général jusqu'en 1789. Il avait été initié à la R.: L.: «Les Frères Réunis», à l'O.: de Tournai.

Orat.: de 5777 à 5778, il est cité comme V.: M.: en 5785 et 5786. Il était G.: Ecos.:.

Le Marquis du CHASTELER reprit sa succession jusqu'au moment où le Baron de SECKENDORFF s'empara du premier Mail.: de notre At.:.

[Les VV.: MM.: qui furent installés depuis le Relèvement des Col.: de l'At.: de 5966 à 5991, sont cités en annexe 2.]

## IX

### LA R.: L.: «LE SECRET DES TROIS ROIS», A L'O.: DE COLOGNE.

La fondation de la R.: L.: «Le Secret des Trois Rois», à l'O.: de Cologne, actuellement appelée «Freimut und Wahrheit» se rattache curieusement à la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre».

Le F.: Gaspard-Melchior-Balthazar CATTOIR, l'un des premiers initiés de notre At.:, était né en 1741 à Bruxelles. Fils d'André-Albert-Joseph CATTOIR, Intendant du Prince de Ligne et de Barbe FUNCK, il avait épousé, le 13 juin 1763, Isabelle- Jeanne VERVERS, veuve du Conseiller CAMBIER; puis Elisabeth- Josephine WAUTIER, qui lui avait donné cinq enfants avant son mariage. Il décéda à Bruxelles le 23 Ventose an VII (13 mars 1799), rue de l'Egalité (Ducale). Il fut 1er Surv.: en 5772, 5773 et durant le 12è M.: 5785, 2d Surv.: en 5777, 5778 et le 23è J.: du 5è M.: 5786. Il apparut encore en 5791 comme visiteur à la R.: L.: «Les Vrais Amis de L'Union». G.: Ecos.: Anglais, il devint Chev.: R.: +.

En dehors de ces données biographiques, nous apprenons que, sous le titre de «Baron de CATOIRE», il se présenta à Cologne en 1773 ou en 1774, muni d'une fausse patente de Constitution de la R.: L.: «Le Secret des Trois Rois», datée du 6è J.: du 11è M.: 5704. Il déclara la tenir du F.: Joseph, Comte VELASCO del PICO, Officier espagnol, membre de l'Ordre de la Stricte Observance «Eques ab IBERIA», qui lui aurait permis de fonder en ESPAGNE des LL.: bleues et de recevoir des FF.: dans le Souv.: Chap.: «a-Castro et Leone». Le F.: Joseph, Comte VELASCO del PICO fut affilié à la R.: L.: «Casimir aux Neuf Etoiles», à l'O.: de Prague lors qu'il servait en AUTRICHE.

En 1773, il devint secrétaire du Duc d'ARENBERG, membre de la R. L. « L'Heureuse Rencontre ».

C'est vraisemblablement de cette façon qu'il était entré en relation avec le F. CATTOIR, dont les prénoms étaient précisément ceux des Trois Rois. En aucun cas, il n'avait le droit de fonder des At. ou de décerner des patentes dans les limites de l'Empire, mais il espérait soumettre le Chap. de Prague à celui à créer à Cologne sous les auspices de « La Stricte Observance ». Prague ne consentit jamais à se soumettre à pareilles prétentions.

Signalons aussi que le F. Comte Joseph VELASCO del PICO, après avoir tenté de rallier la R. L. « La Parfaite Union », à l'O. de Luxembourg, y fonda la R. L. « Aux Sept Ciels », en 1778, y installant comme V. M. Nicolas-Joseph CATTOIR, Premier Lieutenant au Régiment de MURRAY, membre de la R. L. « La Parfaite Union », et qui, plus tard, passa à la R. L. Militaire « L'Union Indissoluble », dont il fut le premier V. M. Il devint Capitaine au Régiment de MURRAY et 2d G. Surv. à la G. L. Provinciale. Il s'était, en fait, laissé abuser par le F. VELASCO del PICO, qui fut, en 1779, rayé du Chap. de Prague. La généalogie CATTOIR, publiée par M. François de CACAMP, ne mentionne pas le F. Nicolas-Joseph, mais il convient de noter que la mère de Gaspard-Melchior-Balthasar était née FUNCK et appartenait à une famille luxembourgeoise qui a donné plusieurs FF. à notre Ordre.

Le F. Major Johann BRADY, membre du Chap. de Prague, signale qu'à Anvers il avait fait connaissance du F. CATTOIR en 1778 et qu'il le considérait comme « un homme mauvais, indigne et vil », sans justifier cependant cette appréciation peu flatteuse.

Quoiqu'il en soit, le 10è J. du 8è M. 1775, le V. F. de BUSCHMAN fut solennellement installé comme V. M. de la R. L. « Le Secret des Trois Rois ». Il était Conseiller Aulique de S. A. Electorale de Cologne.

En 1793, le V. F. ULPRIMEL, V. M. de la R. L. « Le Secret des Trois Rois », assista en visiteur à une Ten. de la R. L. « Les Vrais Amis de l'Union », à l'O. de Bruxelles.

## X

### LA CRISE DE 1786.

L'Empereur Joseph II, soucieux de surveiller toutes les activités de ses sujets, adressa, le 11.12.1785, au Prince KAUNITZ, Chancelier de l'Empire, qui appartenait à notre Ordre, le Prescrit Impérial autographe, source des maux qui allaient frapper la Fr. Maç. des PAYS-BAS AUTRICHIENS.

« Les Sociétés dites de Francs-Maçons, dont les mystères me sont actuellement encore peu connus, que j'ai toujours été peu curieux jadis de connaître leurs jongleries, augmentent et se répandent actuellement jusque dans toutes les plus petites villes. Ces assemblées, abandonnées entièrement à elles-mêmes, sans aucune direction, peuvent engendrer des abus préjudiciables à la religion, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, notamment par une entente entre leurs chefs. [...] De plus, ces chefs pourraient se livrer aussi à des escroqueries (extorsions de fonds) au préjudice de leurs subordonnés. Jadis, et en d'autres pays, l'on défendit et l'on punit les Francs-Maçons, on dispersa les réunions qu'ils tenaient dans leurs Loges pour la seule raison que l'on n'était pas renseigné sur leurs mystères.

Pour moi qui les ignore aussi, il me suffit de savoir qu'il est déjà résulté de ces réunions de Francs-Maçons quelque bien pour le prochain, pour les pauvres, pour l'éducation, pour que j'ordonne par les présentes des mesures plus favorables que celles qui ont été promulguées en d'autres pays. [...] j'estime qu'il faut les prendre sous la protection et la sauvegarde de l'Etat aussi longtemps qu'ils feront le bien, qu'il faut autoriser officiellement leurs réunions. Il faudra cependant, en cette matière, observer exactement l'ordonnance que je vous donne ci-dessus et notamment :

Art. 1 : (résumé) il ne pourra y avoir qu'une seule Loge dans chaque province et elle ne pourra se tenir dans d'autres villes que la capitale où réside le Tribunal Supérieur. Elle devra faire connaître au Magistrat de la ville ses jours et heures de réunions. Si dans une grande capitale tous les affiliés ne pouvaient se réunir dans une seule Loge, on pourrait en autoriser une seconde et même une troisième, mais celles-ci devront dépendre entièrement de la Loge principale et renseigner également les jours et heures de réunions.

Art. 2 : (résumé) dans les villes qui ne sont pas sièges du Gouvernement [...] les réunions des Francs-Maçons sont interdites ; il faudra accorder à ceux qui les dénonceront les mêmes récompenses que celles qui sont promulguées pour les jeux de hasard (100 ducats)...

Art. 3 : (résumé) les Présidents de Loges existant dans un chef-lieu de province devront fournir au Gouverneur provincial une liste de tous les Maçons affiliés à leur Loge ; les listes devront m'être transmises tous les trois mois ; ils devront établir trimestriellement une liste supplétive renseignant les nouvelles admissions et les départs.

Art. 4 : Par contre, une fois que les Loges seront ainsi réglementées, elles seront à l'abri de toute perquisition, recherches ou autres demandes de renseignements toujours indiscrettes et elles pourront tenir leurs assemblées librement et sans contrainte".

Les dispositions de cette ordonnance furent publiées à Mons, le 28 janvier 1786 et à Ostende, le 3 février 1786. Au départ, le Marquis de GAGES semble ne pas avoir considéré ces mesures comme hostiles à l'Ordre et avoir admis qu'elles visaient à stigmatiser les jongleries (extorsions de fonds, escroqueries au détriment des naïfs) des pseudo-maçons, si répandus à cette époque-là et groupés en Loges clandestines (secte des Illuminés de DRASCOVICH, Loge de STEINER, Loge des Trois Matous Noirs, etc.).

Soucieux de faire des concessions, afin de sauver les intérêts majeurs de notre Ordre, le Marquis de GAGES s'empressa, le 10 février, d'adresser un mémoire au Comte BARBIANO de BELGIOJOSO, Ministre Plénipotentiaire, dans lequel il écrivit notamment: [A Bruxelles, il y a quatre Loges constituées et une affiliée: «L'Heureuse Rencontre», «L'Union», «Les Vrais Amis de l'Union», «La Constance de l'Union» et «L'Union Fraternelle». Dans cette grande ville capitale, qui est la résidence du Gouvernement Général, il semble qu'on ne peut se dispenser de conserver les trois premières Loges et d'abolir les deux autres. Les trois Loges qui existeraient, savoir: «L'Heureuse Rencontre», «L'Union» et «Les Vrais Amis de l'Union», seroient dépendantes à tous égards d'un Comité Provincial à y établir par le Grand Maître Provincial, pour y traiter les affaires maçonniques; il seroit présidé par lui et, en son absence, par le Marquis du CHASTELER, Grand Maître Provincial adjoint. Quant aux membres des deux Loges supprimées: «La Constance de l'Union» et «L'Union Fraternelle», ils pourront, selon les règles usitées, se présenter à l'une ou l'autre des trois Loges qui existeront, pour y être agrégés.]

Le Marquis de GAGES, ayant décidé que notre Maç. devait se soumettre, l'Edit fut accepté sans protestation mais non sans provoquer nombre de démissions et non sans entraîner des retards d'exécution. Les Tableaux des LL. exigés par le Gouvernement, le 24 janvier, ne parvinrent que tardivement, ainsi que le prouve la lettre du Chancelier de CRUMPEN, adressée à Marie-Christine et au Prince Albert de SAXE-TESCHEN, le 25 avril 1786: «Madame, Monseigneur, en conséquence de l'article 6 de l'Edit de l'Empereur du 9 janvier dernier, les préposés des deux Loges établies en cette ville sous le nom de "L'Heureuse Rencontre" et de "L'Union" m'ont remis les listes ci-jointes contenant les noms de ceux qui composent respectivement ces Loges, les seules qui, d'après ce qu'on m'a dit, continuent à subsister dans cette capitale. Pour m'acquitter à mon tour du devoir qui m'est imposé, par le même article 6 de l'Edit mentionné ci-dessus, j'ai l'honneur de les faire parvenir à vos Altesses Royales.»

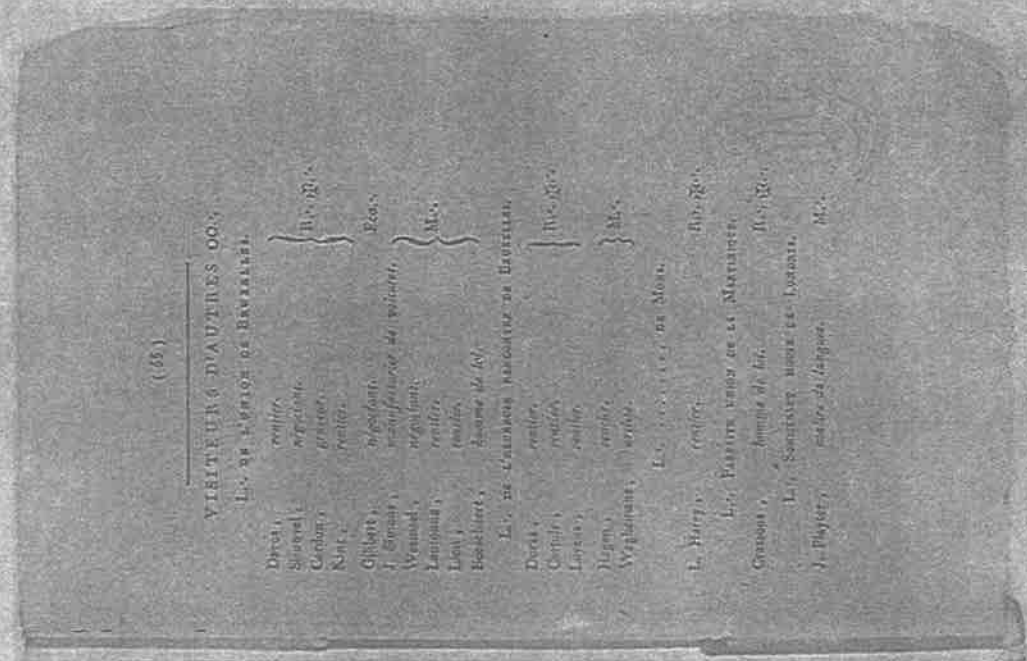
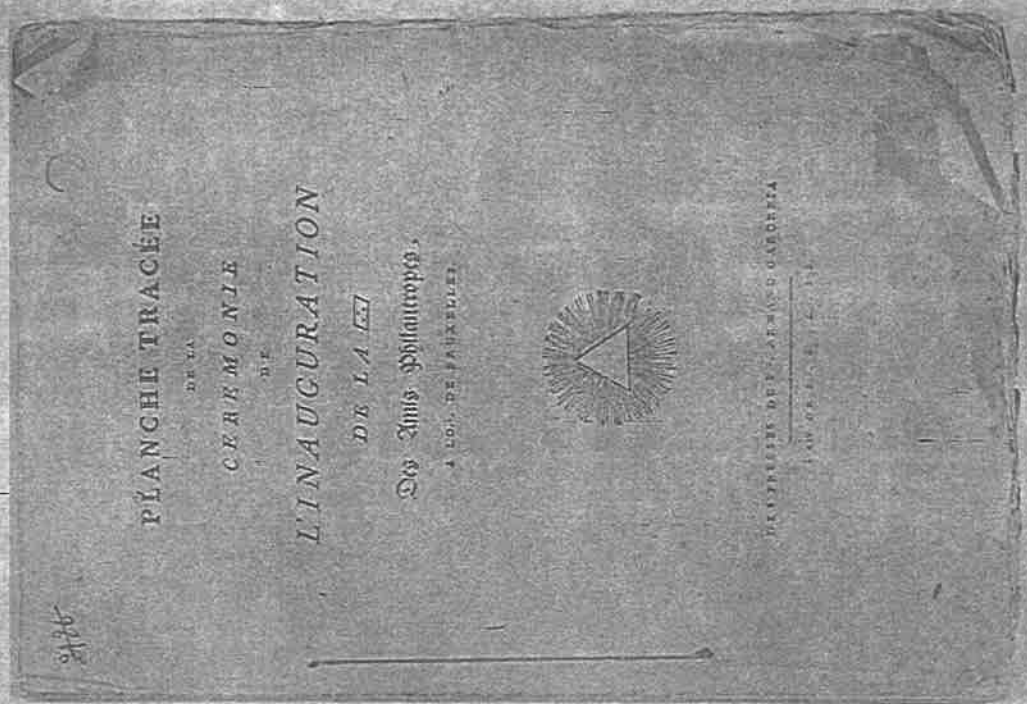
La liste fournie par le Marquis du CHASTELER comportait 51 noms. La R.: L.: «Les Vrais Amis de l'Union» ne présenta sa liste que le 6 mai. La suppression d'un certain nombre de LL.: amena à la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre» 48 nouvelles affiliations, parmi lesquelles on note dix membres de la noblesse, ce qui porta à 104 le nombre total des inscriptions enregistrées dans cet At.:

Le 15 mai 1786, un nouvel Edit Impérial supprima définitivement la G.: L.: Provinciale, création personnelle du Marquis de GAGES, et la Maç.: belge fut réduite aux trois At.: restant, placés sous la surveillance de la police.

Le 26è J.: du 4è M.: 5786, un Grand Convent fut convoqué; alors que le Marquis de GAGES penchait pour une mise en sommeil, une majorité se dégagaa pour accepter la dissolution de la G.: L.: Provinciale, des RR.: LL.: «La Constance de l'Union» et «L'Union Fraternelle» et pour la création d'un «Comité Central des représentants des trois AT.: bruxellois», qui n'eut jamais d'existence légale d'un point de vue maç.:, qui ne fut confirmé par aucune Constitution ou Patente émanant d'une G.: L.: quelconque. Présidé par le Baron de SECKENDORF, Chambellan et Aide de Camp de l'Archiduc Albert de SAXE-TESCHEN, Prince Royal de POLOGNE, ce Comité ne fut jamais qu'un simple organisme administratif, sans aucun prestige et n'émanant que d'un petit groupe de 130 Maç.:

Le 30è J.: du 5è M.: 5786, le Convent se réunit à nouveau au local de la R.: L.: «L'Heureuse Rencontre»; le Marquis de GAGES ayant démissionné dès la clôture du premier Convent, le Marquis du CHASTELER devint le V.: M.: du «Comité Central». La R.: L.: «L'Heureuse Rencontre», L.: de la grande Noblesse par excellence, sincèrement attachée au trône, devenait la L.: principale des PAYS-BAS AUTRICHIENS, la R.: L.: «L'Union» et sa S.:, la R.: L.: «Les Vrais Amis de l'Union» étaient ses subordonnées.

Le 29è J.: du 3è M.: 5787, un nouveau Convent fut convoqué au local de la R.: L.: «L'Union», au Concert Noble, rue Ducale. Le Marquis du CHASTELER y tenait le



second Mail. . . A l'issue de ce Convent, où n'assistèrent que 44 FF. de notre At., les LL. se réunirent séparément. Le Baron de SECKENDORFF s'empara du premier Mail. de la R. L. « L'Heureuse Rencontre » et s'en proclama V. M. .

Nos FF. étaient des hommes probes et libres, profondément attachés au Chef de l'Etat, mais il étaient aussi fermement patriotes et progressistes. Ils ne furent jamais flatteurs des grands ni esclaves du pouvoir. Certains d'entre eux, ulcérés, se mirent en sommeil, d'autres rejoignirent les LL. qui subsistèrent, notamment la R. L. « L'Union », dont ils portaient déjà la Lum. .

Le 23è J. du 2è M. 5789, le Chancelier de CRUMPIPEN, constatant que les RR. LL. « L'Heureuse Rencontre » et « Les Vrais Amis de l'Union » n'avaient plus rentré de liste de leurs membres, chargea l'Amman de Bruxelles d'enquêter à ce sujet. Le 11 mai, il apprit que ces At. ne se réunissaient plus depuis longtemps.

La R. L. « L'Heureuse Rencontre » résistant au despotisme, cessa ainsi toute activité pour ne renaître qu'en 5966. Toutefois, la Planche tracée de la Cérémonie de l'Inauguration de la R. L. « Les Amis Philanthropes » à l'O. de Bruxelles en 5798 porte le nom de cinq FF. visiteurs inscrits comme membres de la R. L.

« L'Heureuse Rencontre », bien après 5789; ce qui semble prouver que la L. s'était mise en sommeil sans qu'il ait été procédé à aucune dissolution de l'At., auquel les FF. DURAS, CATTOIR, LOYENS, HAGEN et WAGLEMANS prétendaient toujours appartenir (voir page 31).

[Le Relèvement des Col. est traité au chapitre XIII de la présente Notice.]

## XI

### LE SCEAU DE LA R. L. « L'HEUREUSE RENCONTRE »

Le T. C. F. Franz HEYLEMANS a retrouvé le sceau authentique de la R. L. « L'Heureuse Rencontre », apposé à un diplôme provenant de la L. d'Adoption de cet At. . Il représente, en son centre, le Comp. et l'Eq. disposés au Gr. de M., entre les Col. J et B et entre le Soleil à gauche et la Lune à droite, une truelle et un Mail. étant disposés de part et d'autre de l'Eq. en pointe; y figure encore une Etoile à 5 rais, accompagnée de 5 points disposés entre chaque rais. Au centre, figure un triangle portant les trois mots « AUDE - VIDE - TACE » (écoute, regarde et tais-toi), effacés par une cassure. Le tout étant disposé sur les sept marches du T. et encadré d'un ruban auquel est appendu une R. +. En exergue: « L'HEUREUSE RENCONTRE FRERES À L'ORIENT DE BRUXELLES ». (voir Chap. V).

Ce document égaré n'était pas inconnu. « Les Annales Maçonniques » de 1819, (pages 880 et 881 - tome III octobre 1824) publie la pièce CXVI intitulée: « Diplôme de Femme pour la Maçonnerie d'adoption à Bruxelles vers 1780 » et décrit un document semblable gravé par le F. CARDON pour la R. L. « La Parfaite Harmonie », à l'O. de Bruxelles; la partie manuscrite du diplôme seule n'est pas identique à celle du document appartenant au Sup. Cons. .

Au début de ce siècle, le diplôme qui nous intéresse particulièrement est entré dans les Archives du Sup. Cons. et le F. Louis LARTIGUE le publia en le commentant dans « A propos d'un vieux diplôme d'adoption, coup d'oeil sur le féminisme maçonnique ». Bulletin du Sup. Cons. de BELGIQUE. (N45. 1903. pages 43 à 63)

*Aux Soeurs & Freres qui les presentes verront. Salut.*

*Je soussignée, Soeur & Compagne de l'Heureuse Rencontre, & Compagne de l'Adoption, dite «L'Heureuse Rencontre», établie à l'O. de Bruxelles, constituée par la G. L. Provinciale des PAYS-BAS AUTRICHIENS, Déclarons et attestons à toutes les personnes éclairées sur la surface de la Terre que... native de Bruxelles, dont la signature est ici en marge, ne varietur, a été véritablement reçue Maçonne d'adoption, et pour récompenser le zèle et le désir ardent qu'elle a témoignés de se faire initier dans nos Mystères, nous lui avons fait délivrer les Présentes pour être une preuve vivante, durable et éternelle de notre amitié, priant les RR. LL. qui les verront de la reconnaître pour bonne Maçonne d'adoption, de l'aider et assister dans tous périls conformément à nos sacrés engagements. Et, afin qu'il soit d'autant plus ajouté foi à nos présentes, nous les avons fait contresigner par notre Secrétaire et fait sceller à notre grand sceau.*

*Truque & raturé le 20 février 1778*

*Par Mandement*



Voici le texte intégral de ce diplôme.

[Titre en phylactère: «L'HEUREUSE RENCONTRE».]

«Aux Soeurs et Frères qui les présentes verront, Salut: Nous, Grand Maître, Grande Maîtresse, Inspecteur Dépositaire et Inspectrice de la T. R. L. de L'Adoption, dite «L'Heureuse Rencontre», établie à l'O. de Bruxelles, constituée par la G. L. Provinciale des PAYS-BAS AUTRICHIENS, Déclarons et attestons à toutes les personnes éclairées sur la surface de la Terre que... native de Bruxelles, dont la signature est ici en marge, ne varietur, a été véritablement reçue Maçonne d'adoption, et pour récompenser le zèle et le désir ardent qu'elle a témoignés de se faire initier dans nos Mystères, nous lui avons fait délivrer les Présentes pour être une preuve vivante, durable et éternelle de notre amitié, priant les RR. LL. qui les verront de la reconnaître pour bonne Maçonne d'adoption, de l'aider et assister dans tous périls conformément à nos sacrés engagements. Et, afin qu'il soit d'autant plus ajouté foi à nos présentes, nous les avons fait contresigner par notre Secrétaire et fait sceller à notre grand sceau.

Fait à Bruxelles, le 20 février 17 (78?)»

Signé: P. Duchesse d'ARENBERG, DUCHASTELER, le Comte de DURAS, d'ONGNIES, Comtesse de MERODE.

Par mandement: DE BUSSCHER, Secrétaire de L'Heureuse Rencontre.]

Ce document est gratté et raturé. Le phylactère est surchargé d'un trait en spirales, les mots «Heureuse Rencontre» sont biffés et remplacés par «Amis de l'Union», sauf après la signature du Secrétaire, le nom et la signature de la destinataire sont effacés, ainsi que la date que nous lisons 1778; d'autres ratures, telles que: travaillant «sous les auspices du G. O. de FRANCE, constitué par la G. L. Provinciale des «ci-devant» PAYS-BAS AUTRICHIENS... et la suppression des mots «native de Bruxelles» permettent de dater les ratures et surcharges de la première invasion française.

Le parchemin, gravé par Antoine CARDON, fut ultérieurement utilisé par la R. : L. : « La Parfaite Harmonie » : En la partie supérieure, au milieu, brille une Etoile à sept rais, chaque rais étant sommé d'une Etoile à cinq rais. A gauche est figurée la tour de Babel, à droite l'Echelle d'Eden ou de Jacob, accostée d'un Acacia. Dans la partie inférieure: l'Arche de Noë, avec, à gauche, le phylactère portant les mots « Vertu et Silence », accompagné d'une Colombe, de pierres cubiques, d'un coeur enflammé, d'un Soleil, d'une plume. A droite, un Serpent, un maillet, une chaîne, une truelle et un rouleau, le tout environné de pommes. Des roses garnissent les quatre coins du document.

Cette oeuvre est due, comme la plupart des diplômes et gravures maçonniques de l'époque, au F. : Antoine CARDON qui avait été initié à Versailles le 10<sup>e</sup> J. : du 1<sup>er</sup> M. : 5760, s'inscrivit en 5777 à la R. : L. : « La Parfaite Union », à l'O. : de Luxembourg, et en 5783 à la R. : L. : « L'Union », à l'O. : de Bruxelles. Le 25<sup>e</sup> J. : du 1<sup>er</sup> M. : 5805, il fonda à Bruxelles la R. : L. : « L'Espérance », dont le Prince d'ORANGE fut, par la suite, V. : M. : d'honneur à titre perpétuel. Signalons que le sceau de cette L. : est identique en apparence à celui de la R. : L. : « L'Heureuse Rencontre », à l'exception de l'exergue, qui évidemment porte le nom du nouvel At. : qui se réunissait rue des Fabriques.

Toutes les signatures apposées sur le diplôme ont pu être identifiées. La Duchesse d'ARENBERG n'est autre que Louise-Antoinette-Pauline-Candide-Joseph-Félicité de BRANCAS-VILLARS-LAURAGUAIS, née le 23 novembre 1755, décédée le 10 août 1812, fille de Louis et d'Elisabeth de GAND-VILAIN, et qui épousa le 19 janvier 1773 Louis-Engelbert-Marie-Joseph-Augustin, Duc d'ARENBERG-ARSCHOT et de CROY, Prince Souverain d'ARENBERG, qui fut Orat. : adjoint à la R. : L. : « L'Heureuse Rencontre ». Le Marquis du CHASTELER est le V. : M. : de la R. : L. : « L'Heureuse Rencontre » en 5777-5778. D'Ongnies, Comtesse de MERODE est Marie-Josèphe-Félicité-Ghislaine, Comtesse d'ONGNIES et de MASTAING, Princesse

de GRIMBERGHE, Dame de la Croix Etoilée, née le 20 septembre 1760, décédée le 4 août 1842, fille de Othon et de Marie-Philippine de MERODE-DEYNZE, et qui épousa en 1778 Guillaume-Charles-Ghislain, Comte de MERODE-WESTERLOO, Prince de RUBEMPRE et d'EVERBERGH, futur Ministre de Joseph II. Jean-Pierre de BUSSCHER était F. : Secr. : de la R. : L. : « L'Heureuse Rencontre ».

Cet ensemble de personnages permet de déchiffrer la date grattée: 1778, sous le Vénéralat du Marquis du CHASTELER, alors que la Comtesse de MERODE venait de se marier, avant que la L. : d'Adoption n'interrompe ses travaux.